



30 janvier 2026

MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Téléphone : 04.66.79.26.06
contact@saintetiennedessorts.fr

**ARRETE MUNICIPAL N° 2026-04
D'OCCUPATION PERMANENTE DE VOIRIE
SOCIETE INEO**

Le Maire de la commune de SAINT ETIENNE DES SORTS,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société INEO est chargée de la maintenance du réseau électrique de la commune,

Considérant que la société INEO est appelée à intervenir de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés sur la voie publique dans divers endroits de la commune,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation des véhicules (camions, nacelles etc.) de la société INEO sont autorisés sur la voie publique afin d'intervenir lors de pannes sur le réseau électrique de la commune.

Article 2 : Ces interventions peuvent avoir lieu tous les jours de la semaine, de jour comme de nuit, week-end et jours fériés compris.

Article 3 : Cet arrêté est valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 4 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Saint Esprit et Monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Monsieur le Maire,
Stéphane MARCELLIN**

